

S'assurer : une nécessité*

* Document non contractuel. Vous pouvez demander un exemplaire du Mémento d'assurance à la FFS.

Comme toute pratique sportive, la spéléologie et ses multiples facettes sportives (plongée, canyon, ...) comportent des risques d'accident, avec parfois de lourdes conséquences pour vous et vos proches... Pour que vous puissiez vivre votre passion avec sérénité, la FFS a souscrit un contrat d'assurance adapté à notre pratique.

Qu'est-ce qui est couvert ?

- ✓ La responsabilité civile : pour les dommages causés aux tiers dont vous seriez déclaré responsable. Les frais de défense et recours sont également couverts.
- ✓ L'individuelle accident : pour vous aider, vous et vos proches, à affronter les conséquences financières d'un accident (incapacité temporaire, invalidité, décès...)

Quelles sont les options possibles ?

La partie assurance de responsabilité civile est la même pour tous. Pour la partie Individuelle accident, vous pouvez choisir, parmi trois options, celle qui offre les montants d'indemnisations les plus adaptés à votre situation (**voir le mémento assurance**).

Des formules spécifiques ont été également créées pour la pratique de l'archéologie, pour les mineurs, les dirigeants non pratiquants ou non assurés FFS, ainsi qu'un tarif famille avantageux.

Pourquoi choisir l'assurance de la FFS ?

Cette assurance a été négociée par des spéléologues pour des spéléologues. Elle s'adapte à nos pratiques depuis 30 ans. C'est ainsi que plusieurs activités connexes ont été ajoutées comme : la plongée, le canyonnisme, le trekking, l'alpinisme, la randonnée en raquette, l'escalade, la via ferrata, le VTT, ... Il est à noter que vous êtes assurés sans que ces pratiques soient directement liées à la spéléologie ! Sont garantis au-delà de la pratique dans le monde entier, l'encadrement, la formation, les dépollutions, les opérations de secours, les manifestations... 83% des licenciés ont choisi le contrat de groupe proposé par la Fédération. En les rejoignant, vous disposez de garanties uniques sur le marché. Si vous en doutez, vérifiez vous-même sur internet en croisant les critères de recherches suivants : « exclusion/spéléologie/et le nom de votre compagnie d'assurance » !...

Combien ça coûte ?

Votre cotisation dépend de l'option choisie pour la partie Individuelle accident :

Option 1 : 34 € par an

Option 2 : 53 € par an

Option 3 : 66 € par an

Tarif Jeune (- de 18 ans) : 17 € par an

Tarif archéo : 11 € par an

Votre président de club dispose d'un « **mémento des garanties** » qu'il doit remettre à chacun de ses adhérents.

Qui assure ce contrat ?

AXA est notre assureur depuis trente 30 ans. Ce partenariat de longue date permet une évolution régulière de notre contrat et une gestion sereine. Il est désormais relayé par notre nouveau courtier : GRAS SAVOYE.

Comment s'assurer ?

Au moment de prendre votre licence, demander à votre président le **mémento assurance** et choisissez l'option qui vous convient. Vous pouvez également joindre la commission assurance par courriel à **assurance@ffspeleo.fr** ou demander à Lyon, Monique Rouchon ou Laurent Mangel.